

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 4 juin 2020 fixant le nombre et la répartition géographique des postes offerts au titre de l'année 2020 au recrutement sans concours d'adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer

NOR : INTA2013600A

Par arrêté du ministre de l'intérieur en date du 4 juin 2020, le nombre de postes offerts au titre de l'année 2020 au recrutement sans concours pour l'accès au grade d'adjoint administratif est fixé à 55, selon la répartition suivante :

Administration centrale : 10 postes ;

Services déconcentrés : 45 postes.

REGIONS	NOMBRE DE POSTES
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	6
CENTRE-VAL DE LOIRE	3
GRAND EST	5
HAUTS-DE-FRANCE	6
ILE-DE-FRANCE	5
NOUVELLE-AQUITAINE	9
OCCITANIE	1
PAYS DE LA LOIRE	1
DOM COM	9

Pour les recrutements en services déconcentrés, à l'exclusion de la région Ile-de-France, les dates limites de retrait et de dépôt des dossiers, la date des auditions, la composition de la commission et la liste des candidats admis à concourir feront l'objet d'arrêtés préfectoraux émanant de chaque préfet de région organisateur du recrutement.